

## COMpte Rendu Du Conseil Municipal DU 08 DECEMBRE 2017

**Présents** : CHEVALIER C. DOMARTIN R. BADONNEL JC. ROUX G. VINEY MC. TROSSAT P. NEVERS A. ARBEY C. FROIDEVAUX L. ROUET D.

**Absents ayant donné procuration** : ROBBE B. à CHEVALIER C.

**Absent excusé** : BRISARD C.

### ORDRE DU JOUR

#### Délibérations

- **AFFOUAGE** : arrêter la liste d'affouagistes et fixer le prix de la portion.
- **TERRAIN MULTISPORTS** : demande de subvention ETAT DETR, demande de subvention auprès du Département 70 et auprès de la Région.
- **Acceptation chèque « les Saisons de Boulot »** pour participation au fleurissement du village.
- **Convention mise à disposition atelier communal pour pompiers.**
- **ONF – Programmation 2018 – devis travaux**
- **Centre de Gestion 70 - Renouvellement convention médecine**

#### **DCM : Affouage 2017/2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête la liste d'affouage à 32 affouagistes et fixe le prix de la portion à 45.00 €.

#### **DCM : Demande de subventions DETR + DEPARTEMENT + REGION + CCPR + PAYS DES 7 RIVIERES 2018 pour avant-projet d'un terrain multisports sur la commune.**

Madame le Maire expose que le projet d'un terrain multisports et dont le coût prévisionnel s'élève à 75 202.10 € HT soit 90 242.52 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) , d'une subvention du Département au titre des aides aux équipements socio-éducatifs et sportifs et de loisirs d'intérêt local, d'une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, d'une subvention de la CCPR au titre du contrat de ruralité et d'une subvention auprès du Pays des 7 Rivières (LEADER)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

<b>Coût total HT =</b>	<b>75 202.10 €</b>
<b>ETAT : DETR 35% =</b>	26 320.74 €
<b>DEPARTEMENT :</b>	
25% du coût plafonné à 30 000 € HT soit :	7 500.00 €
<b>REGION : 20 %</b>	15 040.42 €
<b>CCPR au titre du contrat de ruralité : 10 %</b>	7 520.21 €
<b>Pays des 7 Rivières (subvention LEADER) : 10%</b>	7 520.21 €
<b>Autofinancement communal =</b>	<b>11 300.52 €</b>

Le projet sera entièrement réalisé au cours du 1<sup>ème</sup> semestre de l'année 2018.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte** cet avant-projet de construction d'un terrain multisports
- **Autorise** Madame le Maire à solliciter les demandes de subventions citées ci-dessus auprès des différents organismes
- **Arrête** les modalités de financement de cet avant-projet comme cité ci-dessus
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tout document y afférent.

**La collectivité s'engage à autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées sont inférieures aux montants sollicités.**

**DCM : Acceptation chèque de l'association « les Saisons de Boulot »**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Association « les Saisons de Boulot » participe chaque année au fleurissement du village.

La facture afférente à cette opération se monte à 432.60 € HT soit 475.86 € TTC.

L'Association « les Saisons de Boulot » a remis à la mairie un chèque d'un montant de 240.00 € pour participation.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce chèque.

Cette recette sera imputée à l'article 70878 du budget primitif communal M14/2017.

**DCM : Convention de mise à disposition d'un bâtiment à usage de caserne entre la commune de Boulot et le Centre de Première Intervention Intercommunal de la Rive de l'Ognon**

Pour permettre le fonctionnement du centre de première Intervention de la Rive de l'Ognon, le Syndicat Intercommunal à vocation unique de la Rive de l'Ognon, gestionnaire, doit pouvoir disposer d'un bâtiment abritant la caserne de sapeurs-pompiers.

La commune de Boulot dispose d'un bâtiment qui peut être mis à disposition du SIVU.

Compte tenu de ce qui précède, la commune de Boulot et le SIVU de la Rive de l'Ognon se sont entendus pour établir une convention de mise à disposition de ce bâtiment à usage de caserne.

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de cette convention conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature et qui prendra effet au 01 janvier 2018.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer cette convention établie en deux exemplaires originaux dont un exemplaire sera remis à chacune des parties.

**DCM : ONF – Programmation 2018 – devis travaux**

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du devis établi par l'agence ONF pour une programmation des travaux 2018.

**Travaux d'investissement** de la forêt communale :

- Dégagement mécanique : broyage en plein au-dessus des semis en régénération naturelle. Localisation 5.r pour un montant HT de 731.30 €
- Dégagement mécanique de régénération naturelle : peignage de la ronce /arrachage de la ronce. Localisation : 5.r pour un montant HT de 297.00 €
- Dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnements. Localisation 5R
- Soit un total HT de 3 190.80 €, une TVA de 10 % soit un montant TTC de 3 509.88 €

**Travaux de fonctionnement** de la forêt communale :

- Entretien du réseau de desserte : entretien des bords de voirie à l'épareuse. Localisation : route forestière des Grands Bois pour un montant HT de 322.00 € soit un total TTC de 386.40 € (TVA 20 %)

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour ce devis de travaux de la forêt communale et autorise Madame le Maire à le signer pour retour à l'ONF pour exécution.

**Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG70 conclue le 02/02/2015 prendra fin le 31 décembre 2017.

Il y a donc lieu de la renouveler.

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de cette nouvelle convention qui prendra effet à compter de sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2020.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer cette convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône.

**Madame le Maire, Claude CHEVALIER**